



Fisheries and Oceans  
Canada

Pêches et Océans  
Canada

Materiel and Procurement Services / Services du materiel et des acquisitions  
Procurement Hub – Fredericton / Centre d’approvisionnement – bureau de Fredericton  
301 Bishop Drive / 301, allée Bishop  
Fredericton (N-B) E3C 2M6

**F5211-160464**

22 December / décembre, 2016

**Subject/ Object: REQUEST FOR PROPOSAL / DEMANDE DE PROPOSITION F5211-160464 –**

**ADDENDUM #1 / ADDENDA N° 1**

Further to the above- mentioned Request for Proposal documentation previously forwarded to your firm, Addendum (#1) is hereby issued.

Pour faire suite à la documentation d’accompagnement de l’appel d’offres susmentionné transmise à votre entreprise, l’Addenda n° 1 est émis.

**Questions and Answers / Questions et réponses:**

1. On Page 29, M4 - the mandatory criteria states that we need a business Licence for the City of Sidney. We currently have a business licence for the City of Vancouver. Will we be requiring one for the West Vancouver?

**Answer:** The mandatory criteria should have said a business licence for the city of West Vancouver. Yes, a licence is required for Vancouver West.

2. On page 29, M8 - We are using the best practice of IPM (Integrated Pest Management). To clarify, page 17 states "There are to be no fertilizers, herbicides, fungicides, or similar additives applied to any vegetation without prior approval from the RPSS Site Representative. " While we have one person on staff who possesses a Pesticide ticket, it would not be the best use of our team member for a site that cannot be using any form of pesticides. Can there be an exception so that in the case of pesticides being required, a certified licenced pesticide technician will be brought in? If not, we can send employees for further upgrade training in the new year, but would not be done over the Christmas holiday.

**Answer:** Yes that is acceptable.

1. À la page 29 (O4), nous sommes tenus, selon les critères obligatoires, de posséder un permis d'entreprise pour la ville de Sidney. Nous avons actuellement un permis d'entreprise pour la ville de Vancouver. Devrons-nous nous en procurer un pour Vancouver Ouest?

Réponse : Les critères obligatoires auraient dû parler de Vancouver Ouest et non de Sidney. Oui, un permis est requis pour Vancouver Ouest.

2. À la page 29 (O8), nous sommes tenus d'utiliser les pratiques exemplaires de gestion intégrée des déprédateurs (GID). Clarification : À la page 17, il est indiqué qu'aucun engrais, herbicide, fongicide ou additif similaire ne doit être épandu sur la végétation sans l'approbation préalable du représentant sur place de BIPS. Un membre de notre personnel possède une formation en pesticide, mais il ne serait pas rentable d'avoir recours à ce membre d'équipe pour un site ne permettant aucune forme de pesticide. Est-il possible qu'une exception nous soit accordée afin que nous puissions faire appel à un technicien autorisé certifié si l'utilisation de pesticides devient nécessaire? Dans la négative, nous pourrions envoyer des employés suivre une formation de mise à niveau durant la nouvelle année, mais ceci ne serait pas effectué pendant la période des Fêtes.

Réponse : Oui, cela est acceptable

All other Terms and Conditions for this requirement remain unchanged.

Toutes les autres modalités de la présente exigence demeurent inchangées.

Yours truly,

Veillez agréer, Monsieur/Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs,

**Cathi Harris**

A/Team Lead – Contracting Services, Chef d'équipe/Int. - Services aux contrats,  
Procurement Hub / Centre d'approvisionnement – bureau de Fredericton

